

Compte rendu du conseil municipal du 20 juin 2022

21h - salle polyvalente

Présents :

M. Damar Vincent - Mme Bregeat Nora - M. Gausson Luc - M. Damar Charles - M. Riffaud Claude - M. Jaugeard Christian - M. Desbordes Didier - M. Blaigne Roland - Mme Elliott Fiona - Mme Lecourt Virginie.

Secrétaire de séance : M. GAUSSON LUC

1 - Approbation du Compte rendu du dernier conseil

Adopté à l'unanimité

2 - Vote des subventions

Ne réalisant plus le Cyclocross sur la commune, L'amicale Laïque souhaite que la subvention allouée soit réduite.

ACCA : 500

ABBSLJC : 300

Amicale Laïque : 300

Club des Bruyères : 500

Comité des fêtes : 500

Association de pêche : 100

GVA : 50

FNATH : 50

M. Desbordes demande à ce que la somme non allouée à l'Amicale Laïque soit redirigée vers l'ABBSLJC.

M. Le Maire rappelle qu'il faut également considérer le coût de fonctionnement et d'entretien du stade et des vestiaires. M. Desbordes explique que les autres associations occasionnent elles aussi des frais en utilisant la salle polyvalente. M. Gausson rappelle que l'ABBSLJC a accès également gratuitement à la salle, au même titre que les autres associations.

→ 9 POUR et 1 abstention

3 - Publication des actes administratifs

M. Le Maire explique qu'à ce jour, les actes sont gérés par voie «papier», et qu'il souhaite prendre une délibération pour conserver ce mode fonctionnement et ne pas être dans l'obligation de basculer sur la voir électronique.

→ POUR à l'unanimité

M. Gausson demande à ce que les comptes rendus des conseils, envoyé par mails de la mairie, et qui doivent être votés, soient imprimés pour une meilleure aisance de lecture de ces derniers. Ceux qui le souhaitent continueront à le recevoir exclusivement par voie électronique.

4 - Contrat WIFI Territorial

Mme Lecourt expose les grandes lignes de l'installation de la borne extérieure WIFI, située sur le mur de la salle polyvalente, coté «Place Bossé». Montant global approximatif de 1128 euros avec une prise en charge financière à hauteur de 940 euros de la Communauté de Communes.

L'accès internet sera gratuit depuis la place Bossé.

Des aménagements de matériels vont être effectués également sur l'installation de la Box à l'intérieur de la salle. Cette dernière avait subi des dommages suite aux orages. M.Gausson a fait intervenir le technicien.

Le délai d'intervention du prestataire étant trop long pour une box sous contrat «Pro», le technicien a fait appliquer une «moins value» de 70 euros en faveur de la commune.

Des systèmes numériques de filtrage de consultation de sites non autorisés seront appliqués. De plus La diffusion WIFI sera élargie dans la salle afin d'en couvrir une plus grande partie.

5 - Devis tracteur Climatisation

Il y a un problème d'embrayage, suite à sa réparation chez un professionnel, il a été constaté que la climatisation du tracteur ne fonctionnait plus. Après un échange avec le garagiste, ce dernier explique qu'il n'y avait déjà plus de gaz dans le système de climatisation. Un devis a donc été proposé pour changer le compresseur à l'origine de la fuite de gaz (1 700 euros). M. Gausson et M. Dama Charles ont demandé un geste commercial qu'ils ont obtenu à hauteur de 200 euros.

6 - Tailleuse

La tailleuse utilisée en partenariat avec la CUMA a été changée. Il s'avère que ce matériel serait trop lourd pour le tracteur communal. Pour éviter toutes déconvenues, une adaptation va être réalisée.

6 - Participation aux frais de bornage

Suite aux 2 différents bornages réalisés dernièrement, M. Le maire s'est renseigné auprès de Mme. Thévenet de la Préfecture. Les frais de bornage ne seraient pas partagés avec la commune dans le cas où il s'agit de voirie communale. Le cas est le même concernant les chemins qui sont considérés comme de la voirie. M. le MAire explique que dans les bornage, la commune n'a pas été convoquée, elle a juste été invitée en tant que témoin. M. Le maire dit que ce n'est que «après», sur la proposition du géomètre, que la commune donne son avis. M. Gausson s'étonne de cette information dans le cadre d'un bornage pour lequel tous les propriétaires doivent donner leur accord et avis lors d'un RDV sur place.

7 - Projet éolien Saint Junien les Combes - Berneuil

M. Le maire demande si l'on reçoit la société Wolskwind pour une présentation lors d'un prochain conseil municipal, car il estime que pour le conseil de ce jour cela est encore un peu tôt.

Mme LECOURT exprime sa déception que le maire ait reçu seul la société Wolskwing il y déjà plus d'un an. Les membres du conseil ou tout du moins les adjoints auraient dû être conviés, de manière à ce que ces derniers puissent avoir leur mot à dire sur ce projet. Malheureusement il semble qu'aujourd'hui le projet soit déjà bien avancé pour demander l'avis du conseil. Mme Lecourt explique qu'il y a peut-être des élus qui ne sont pas en accord avec le projet et qu'ils n'ont jamais été consultés. Elle trouve dommage que le maire ait, tout seul, donné en quelque sorte «les feux verts» pour continuer ce projet. M. Gausson plique également son étonnement quand au manque de communication sur le projet de la part du maire vers ses adjoints, et de son état d'avancement. Il regrette la prise de position trop personnelle du maire.

Le projet devrait néanmoins se faire, avec entre 4 et 7 éoliennes.

M. Desbordes dit qu'il serait bien d'en faire part à la population sous forme de réunion publique., pour recevoir les réactions sur ce projet. Tel que cela avait été le cas pour le projet précédent.

Le conseil s'étonne qu'il n'y ait pas eu besoin de délibération du nouveau conseil municipal pour ce projet. Une réunion d'information sera rapidement fixée.

8 - Voirie

Les travaux de voirie se feront fin Juillet 2022

8 - Affaires diverses et questions :

- M. Gausson demande des détails sur les consommables lors de l'utilisation de salle.

Il demande également la date à laquelle la parquet a été huilé pour la dernière fois.

Mme Lecourt trouve que les consignes données par M. le Maire aux agents aillent à l'encontre d'un entretien correct pour la commune : pots à mégots régulièrement pleins, herbe de tonte soufflée aux seuils des habitations... M. le maire dit ne pas être au courant. Elle rappelle que ce n'est pas la première fois qu'elle fait remonter l'information et que cela est dommageable pour la commune.

Il est évoqué le suivi de l'entretien, M. Gausson propose qu'avec les fortes chaleurs de ces derniers temps, l'agent d'entretien aurait été aussi bien au frais pour faire un grande nettoyage du local de stockage vaisselle.

Les difficultés de l'entretien des vitres de la salle polyvalente ont été soulevés, M. Gausson explique qu'il est possible de le faire en retirant les cadre en bois des fenêtres et en utilisant un matériel adapté. (perche).

M. Gausson demande a avoir un retour plus précis sur les tâches qui incombent à l'agent d'entretien concernant la salle polyvalente. Mme Lecourt questionne sur la nature des consignes qui sont réellement données aux agents.

- M. Desbordes estime qu'il n'est pas logique que certaines associations hors commune puissent bénéficier de la gratuité de la salle pour des AG ou réunions. Notamment des associations qui ont vraisemblablement des fonds financiers suffisants. Notamment un groupe qui n'est pas une association.

M. Le maire explique que cela est normal, c'est une sorte de publicité pour la salle polyvalente.

- Mme Lecourt réitérée sa demande d'informations concernant la mise en place d'une banque alimentaire pour les habitants de la commune. Et souhaite connaitre les critères de sélection des familles qui bénéficient de cette aide. M. Le maire refuse, et explique que son choix est personnel. M. Le maire explique que sa démarche n'est pas intéressée et il préfère agir en toute discrétion. Mme Lecourt estime que cette manière de procéder est litigieuse.

Mme Lecourt trouve anormal que des familles de la commune n'aient pas été démarchées ni informées pour cette aide alors que M. le Maire en fait bénéficier des personnes extérieures.

Plusieurs membres du conseils expriment qu'il est important de définir des critères et que les choix ne peuvent pas être fait sur le simple ressenti du maire. ou ses choix personnels au risque d'engager sa neutralité.

- Mme Lecourt demande de consulter le dossier sur le projet de territoire et qu'elle regrette que M. Le Maire l'ait complété seul sans consulter des élus.

M. le maire ayant répondu à ce questionnaire en notant qu'il n'y aurait plus de projets sur la commune sur les 5 ans à venir, au regard des investissements sur les derniers projets. Mme Lecourt trouve anormal que M. le maire ait répondu en ce sens. et rappelle que le trésorier avait exposé que les finances étaient plutôt saine.

- M. Gausson regrette que m. Le Maire ait pris la décision seul de remettre un poteau d'éclairage dans un village alors qu'à son sens il n'y en avait pas l'utilité. Il regrette que les élus n'aient pas été consulté encore une fois.

- M. Desbordes si de nouveaux opérateurs de téléphonie mobile se sont installés sur la commune, le maire répond que non. De plus la Préfecture estime que la commune est bien couverte avec les relais de Berneuil Bellac et bientôt Rancon, et que c'est à cause de la topographie du bourg que cela pose problème.

- M. Desbordes demande si il est possible de mettre au prochain ordre du jour l'octroi éventuel des primes annuelles aux agents. M. Le maire répond qu'il en sera débattu.

FIN de séance à 22h30